

AECKWG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
 Fraternité-Justice-Travail

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2019 – 42 DU 13 NOVEMBRE 2019

portant autorisation de ratification de l'accord bilatéral, signé le 23 janvier 2019 à Niamey, entre la République du Niger et la République du Bénin, dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 07 novembre 2019 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

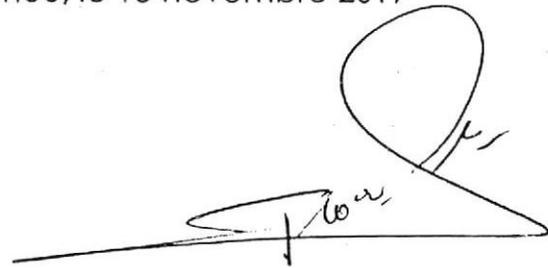
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord bilatéral, signé le 23 janvier 2019 à Niamey, entre la République du Niger et la République du Bénin, dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline.

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Cotonou, le 13 novembre 2019

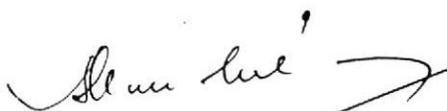
Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

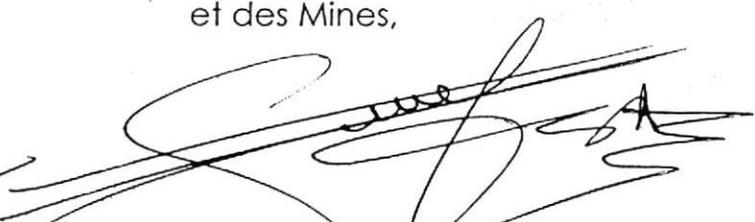


Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
 la Justice et de la Législation,

Le Ministre de l'Eau
 et des Mines,


Séverin Maxime QUENUM


Samou SEIDOU ADAMBI

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Hervé Yves HEHOMEY
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – HCJ : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MEM : 2 – MEF : 2 – MJL : 2 – AUTRES MINISTERES : 21 –
SGG : 4 – JORB : 1.